

Déclaration des élu.e.s Solidaires Informatique au CSEe Sopra HR Software de Janvier 2023.

Le 2 décembre 2022, le directeur général de SHRS, Edgar DAHDAH, a adressé aux salarié.e.s de SHRS France - notamment – une invitation à la réunion de lancement de l'année 2023 se tenant au Parc des Princes à partir de 18h30. Les salarié.e.s y sont convié.e.s de manière obligatoire dans l'invitation électronique.

Le 6 janvier 2023, le directeur général de SHRS, Edgar DAHDAH, a adressé un mail laconique de relance dans lequel les salarié.e.s peuvent y lire « en acceptant l'invitation ou en la refusant en précisant le motif ».

Les élu.e.s Solidaires Informatique constatent que cette réunion est planifiée en dehors des heures habituelles de travail et qu'en conséquence le caractère obligatoire ne tient qu'à la condition que les heures de cette réunion soient payées au titre d'Heures Supplémentaires pour les salarié.e.s à temps complet et au titre d'Heures Complémentaires pour les salarié.e.s à temps partiel.

Les élu.e.s Solidaires Informatique constatent qu'à nouveau, la direction demande des cadeaux de la part des salarié.e.s.

Les élu.e.s Solidaires Informatique souhaitent apporter un peu de contexte en rappelant qu'une bonne partie de l'effectif est en modalités 2 ou 1 et malgré cela, il n'y a jamais eu que très peu d'HS reconnues par la direction. Les élu.e.s Solidaires Informatique rappellent l'absence de volonté de la direction de pratiquer des augmentations pour compenser l'inflation galopante (alimentation, chauffage, carburant, transports, ...) et ce malgré les fortes économies réalisées sur l'immobilier. Les élu.e.s Solidaires Informatique rappellent enfin que le dialogue social est mort et enterré par la direction par son choix de ne plus rien négocier avec les organisations syndicales de SHRS.

Les élu.e.s Solidaires Informatique constatent que la direction a toujours exigé des cadeaux de la part des salarié.e.s.

Alors, connaissant la répugnance de la direction de SHRS pour considérer et rémunérer correctement les salarié.e.s, les élu.e.s Solidaires Informatique s'attendent à ce que les heures de cette réunion ne soient pas reconnues telles qu'elles devraient l'être ; les élu.e.s Solidaires Informatique contestent alors le caractère obligatoire tel qu'il est empreint dans l'invitation et dans la nécessité, des dires du directeur général, de motiver un refus. Les élu.e.s Solidaires Informatique indiquent que la motivation d'un refus n'est pas justifiée.

La majorité des salarié.e.s s'étant fiée à la forme apparemment obligatoire, l'invitation et le traitement des heures n'ont pas été et ne seront pas faits dans les règles ; les élu.e.s Solidaires Informatique appellent les salarié.e.s à la vigilance en les invitant vivement à demander leur dû en Heures Supplémentaires ou Heures Complémentaires. Enfin, les élu.e.s Solidaires Informatique indiquent qu'à l'avenir, les salarié.e.s pourront légitimement faire le choix du refus, sans se justifier, d'une réunion obligatoire en dehors des heures habituelles de travail sans engagement écrit de la part de la direction de rémunérer les heures supplémentaires ou complémentaires.